

*M. Robinson:*

D. A même le montant de \$8,376 que reçoit le brigadier en service actif, il doit faire vivre sa famille demeurée au foyer, n'est-ce pas?—R. Vous avez inclus l'indemnité d'absence de chez soi?

D. Oui.—R. En ce cas, c'est exact.

D. Tandis que le brigadier posté à Washington y a sa famille avec lui.—R. Sinon, il toucherait une allocation d'absence de chez soi.

D. Mais, comme cela n'est pas indiqué, nous pouvons présumer qu'il assure la subsistance de sa famille à Washington même.—R. C'est exact.

D. Donc, le brigadier reçoit à Washington à peu près le double de ce que touche un brigadier en service actif en Corée.—R. Il reçoit en dollars à peu près le double du brigadier qui se trouve au front mais, en réalité, ce n'est pas le double.

D. Oui; je ne veux pas m'étendre là-dessus maintenant, mais je présume que l'attaché naval et l'attaché naval adjoint ainsi que l'attaché de l'air adjoint sont à peu près dans la même situation, n'est-ce pas?—R. La comparaison que vous avez établie entre les deux brigadiers s'appliquerait effectivement aux deux autres services.

D. C'est tout. Merci.

*M. Sinclair:*

D. J'aimerais poser une ou deux autres questions à ce sujet, car on pourrait s'imaginer à l'extérieur que ce sont là les meilleurs postes. D'abord, ceux qu'on choisit comme attachés militaires sont tous des hommes qui ont de bons états de service militaire acquis dans des régions comme la Corée?—R. Ils ont été en service actif, mais quand vous dites dans des régions comme la Corée, c'est heureux que nous n'ayons pas eu à combattre dans bien des régions comme la Corée.

D. Voici la deuxième question: Ces dépenses n'ont pas été encourues à cause de leur train de vie, mais parce qu'ils représentent notre pays et essayent d'obtenir les renseignements militaires que nous voulons. Et la troisième question: Quant aux allocations de frais de route, en campagne on peut se transporter dans des véhicules militaires, mais à Washington c'est dans des voitures du gouvernement canadien qu'un attaché visite les avionneries et les autres usines du même genre. Je crois que le général Pearkes pourrait en parler avec profit.—R. Pour répondre d'une certaine façon à M. Sinclair, je crois qu'à ma connaissance il n'y a aucun attaché qui ne préférerait pas, s'il le pouvait, aller prendre le commandement de troupes en Corée. S'il en avait le choix, il prendrait le commandement de troupes en action en dépit des apparentes inégalités, car elles ne sont qu'apparentes.

Le PRÉSIDENT: Vous dites qu'ils ont des états de service militaire; en ont-ils tous acquis au front? Je veux parler des gens à l'égard desquels M. Robinson a posé des questions; ont-ils des états de service au front?

M. ROBINSON: Ils ont tous d'excellents états de service.

Le TÉMOIN: Leurs états de service figurent aux pages qui précèdent la page 64 des procès-verbaux du 12 juin 1951.

*M. Pearkes:*

D. Voici la question que je veux poser: Dans l'année dont il est question, y avait-il un brigadier en Corée?—R. Non, monsieur.

D. Il s'agissait alors d'une pure hypothèse?—R. En effet.

D. Et depuis qu'il y a un brigadier en Corée, a-t-on augmenté ses allocations ou sa solde et sa solde supplémentaire, ou quelque chose de ce genre?—R. Depuis lors, sa solde a été augmentée.